

# Bachelier en Relations publiques

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP209 Communication numérique			
Code	ECRP2B09RP209	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Eve BOIDRON</b> ( <a href="mailto:eve.boidron@helha.be">eve.boidron@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif d'aborder l'ensemble des actions visant à diffuser des messages par le biais d'un média numérique, web ou réseau social. Le parcours englobera l'étude des marques, les nouveaux défis du brand content, la création de contenu et l'utilisation des nouveaux outils de communication.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
  - 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
  - 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
  - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
  - 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
  - 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale
  - 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**
  - 4.1 Assurer la cohérence de l' "image d'entreprise"
  - 4.4 Évaluer l'impact de toute action de communication
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.2 Mettre en place des stratégies de communication et d'information en adéquation avec les objectifs poursuivis

### Acquis d'apprentissage visés

1. Au terme de l'unité d'enseignement, il est attendu que l'étudiant, individuellement, soit capable de :

- définir, expliquer, décrire les notions d'identité de marque, d'identité visuelle;

- définir, comprendre, expliquer les concepts de marque et de (e)-réputation;
- de comprendre comment ceux-ci s'appliquent sur les réseaux sociaux;
- d'appliquer, de critiquer et de produire ces concepts via des cas pratiques;
- expliquer et décrire les notions fondamentales concernant l'écriture web;
- expliquer, décrire les fondements de l'écriture pour les moteurs de recherche;
- interpréter et critiquer des articles web;
- expliquer, décrire, distinguer, employer les techniques de storytelling, de la gamification et de l'écriture journalistique;
- de détecter et d'interpréter des cas concrets d'utilisation de ces techniques dans le paysage médiatique numérique;
- de gérer la création d'une newsletter;
- d'optimiser le référencement naturel d'un site web.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP2B09RP209A Brand content, stratégie de contenu et communication digitale

48 h / 4 C

### Contenu

I) La marque, l'image de marque, son positionnement

II) L'e-reputation/ présence en ligne

- Cohérence graphique entre les supports offline et online
- Le référencement
- Collaborer avec des développeurs web
- Principaux CMS

III) Rédiger pour le web

IV) Rédiger pour le mobile

V) Rédiger une newsletter et organiser une campagne d'e-mailing

### Démarches d'apprentissage

Exercices dirigés en classe.

Travail de groupe.

Cours magistraux.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Le professeur se tient disponible pour toute demande d'éclaircissement.

Séance questions-réponses.

### Sources et références

Grévisse B., (2008) *Ecritures journalistiques, Stratégies rédactionnelles, multimédia et journalisme narratif*, Col. Infocom, De Boeck Supérieur.

Lits M., (2008), *Du récit au récit médiatique*, Col. Infocom, De Boeck Supérieur.

Simonet F., (2016), *Wordpress, Joomla, Drupal, Comprendre avant de s'engager : guide pratique des trois CMS les plus utilisés*, Col. Information et stratégie, De Boeck Supérieur.

Liste non-exhaustive. Toutes les ressources et références utilisées sont précisées lors des séances de cours et reprises dans la présentation Power Power postée sur Connected.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique ConnectED au regard de l'AA.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Ce cours s'évalue comme suit :

Examen écrit : 40 points

Travail de groupe : 55 points

Evaluation journalière : 5 points

Modalités opérationnelles seront déposés sur la plateforme numérique ConnectED au regard de l'AA.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	5	Evc	5
Période d'évaluation			Trv + Exe	95	Trv + Exe	95

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

### Dispositions complémentaires

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans la présente fiche ECTS.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent donc identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Par ailleurs,

- la non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.
- la cote obtenue pour la participation aux cours est reprise stricto sensu s'il y a seconde session.
- si le travail est réussi en première session, il n'est pas à représenter en seconde session. Les points seront également reportés. L'étudiant ne pourra représenter que l'examen théorique.
- la cote finale de cette UE est obtenue en additionnant les 3 parties de l'évaluation : EVC + Travail pratique + Examen théorique écrit.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).